



## PRÉFET DE LA REGION ALSACE

Secrétariat général  
pour les affaires régionales  
et européennes

Strasbourg, le 30 septembre 2011

### **Le Programme Investissements d'Avenir en Alsace**

Le Préfet de Région Alsace a installé et présidé, ce vendredi 30 septembre 2011, le 1<sup>er</sup> Comité Régional de Coordination du Programme Investissements d'Avenir, en présence du Commissariat Général à l'Investissement, de la DATAR, et réunissant l'ensemble des acteurs alsaciens : Etat et ses opérateurs, Collectivités et porteurs de projets. Ce comité a permis de faire le point sur l'avancement des projets lauréats, d'échanger sur les moyens à mobiliser pour faciliter leur bonne mise en œuvre. Les diverses interventions ont témoigné d'une puissante dynamique partenariale fédérée autour du Programme Investissements d'Avenir.

L'Alsace, qui s'adapte aux exigences d'innovation et d'excellence demandée dans le Programme des investissements d'avenir, s'affiche comme l'une des premières régions pour ses résultats tant en terme de nombre de projets labellisés que d'importance relative des projets.

A ce jour, 49 appels à projets et 26 appels à manifestations d'intérêt ont été publiés par l'Etat Français.

Les résultats arrêtés ont d'ores et déjà sélectionné 33 projets alsaciens ou associant des partenaires alsaciens. Leur liste figure en annexe.

Ils ont tous été examinés lors de ce comité et leurs avancements sont conformes aux calendriers fixés.

La mise en œuvre des projets fera l'objet d'un suivi soutenu et de qualité. En effet, le Programme Investissements d'Avenir prévoit des évaluations systématiques des projets, afin de vérifier l'efficacité des politiques publiques ainsi mises en œuvre.

Les projets les plus complexes feront l'objet d'un suivi particulier comme par exemple celui de l'Institut Hospitalo-Universitaire, de la Société d'Accélération du Transfert Technologie Conectus Alsace et du projet EASE d'usine-école.

La maîtrise des financements des projets et la recherche comme la valorisation des apports extérieurs et des fonds propres des porteurs de projets, devront optimiser l'effet levier de l'investissement national.

D'autres projets seront déposés dans le cadre de la seconde vague dans des domaines aussi différents que les fonds d'amorçage, le développement des filières industrielles, les équipement et les laboratoires d'excellence, les internats d'excellence ; le développement de la culture scientifique et technique.



# Programme des Investissement d'Avenir

Liste des projets labellisés  
*au 30 septembre 2011*

- 1 Institut Hospitalo-Universitaire
- 1 Initiative d'Excellence
- 1 Société d'Accélération du Transfert Technologique
- 5 Equipex
- 8 Labex
- 1 Cohorte
- 6 Infrastructures nationales de recherche en biologie et santé
- 1 Nanobiotechnologies
- 1 Formation en alternance avec son volet hébergement
- 1 Economie Sociale et Solidaire
- 1 Développement de la culture scientifique et technique
- 1 Bioinformatique
- 1 Institut de Recherche Technologique
- 4 contrats locaux d'engagement signés avec le CG67, le CG68, la CUS et la M2A : programme Habiter Mieux (rénovation thermique des logements privés)

